



COMITE DE DÉFENSE DES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ DES ARDENNES

*Membre de la Coordination Nationale
des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité*

Contact :

collectifhcharleville@gmail.com

Blog

<http://sauvegardehopital.over-blog.com/>

Facebook :

[defensehopitauxproximiteardennes](https://www.facebook.com/defensehopitauxproximiteardennes)

Le 20 juin 2023

5 euros : c'est NON !

Suite à l'article paru le 3 juin dans "L'Ardennais", et aux interpellations reçues, le comité de défense des hôpitaux de proximité des Ardennes tient à réagir sur la décision d'un collectif d'une soixantaine de médecins d'augmenter leur consultation de 5 euros en dehors de tout cadre légal. L'article – une pleine page – était dédiée à des médecins « chefs d'entreprise ». Considérer un cabinet médical comme une « entreprise » : dont acte... Néanmoins, cette sémantique pose tout de même question quand la santé est de plus en plus considérée comme une marchandise.

Au-delà se pose la question de la décision prise au vu des difficultés rencontrées.

Depuis début juin, fleurissent dans les salles d'attente de certains cabinets médicaux une note expliquant aux patients, plus considérés comme des clients, une démarche que nous jugeons plus que douteuse.

En effet certains praticiens informent qu'après des mois de grève ils ne sont pas entendus par le gouvernement et que les négociations avec la CPAM ont échoué.

Par conséquent, certains d'entre eux se sont regroupés dans un collectif et ont décidé d'augmenter le prix de leurs consultations de 5 euros en précisant que cette majoration n'est pas prise en charge par la Sécurité Sociale !

Pas de prise en charge, donc, pas de remboursement de la CPAM !

Ils considèrent que cette augmentation n'est pas une revalorisation mais une indexation sur l'inflation pour leur permettre de sortir leurs « entreprises » de la récession !

Mais de quoi parlent-ils ?... D'autres sont plus subtils et prétendent que pour "essayer de maintenir une offre de soins de proximité telle que vous la connaissez" cet effort financier est nécessaire !

De plus, faire croire aux usagers que toutes les mutuelles rembourseront ce reste à charge ? Rien n'est moins sûr...Le doivent-elles d'ailleurs puisqu'ils précisent que cette augmentation n'est pas prise en charge par la Sécurité Sociale ?

A la fin de leur note, certains précisent que ce dépassement d'honoraires « sera appliqué avec tact et mesure » ; d'autres qu' « en cas de difficultés financières, merci de nous en parler en début de consultation » !

Cette pratique est répréhensible et hors la loi mais ils assument ! Enfin, ils font plutôt « assumer » à leurs patients !

Silence radio du côté du ministère et de la Sécurité Sociale.

Après avoir échangé avec des patients, ces derniers sont dans l'embarras. Ils n'osent pas dire non, ayant la crainte de perdre leurs médecins ou de « se le mettre à dos » dans un contexte de pénurie.

Du coup, ils attendent que les autorités prennent leurs responsabilités plutôt que de refuser de payer ce supplément.

D'autres nous disent qu'il n'y a pas que les médecins qui sont victimes de l'inflation mais que les citoyens, eux, n'ont pas la possibilité d'augmenter leurs revenus !

Le comité de défense des hôpitaux Ardennais va interpellier le président et le directeur de la CPAM des Ardennes à ce sujet. En attendant, la méthode étant illégale, nous conseillons aux usagers de refuser cette pratique puisqu'elle est illégale. La secrétaire du comité l'a fait « avec tact » et ça marche !

Nous vous invitons à vous rapprocher de notre comité pour que cette affaire trouve une issue favorable.
Contact : collectifhcharleville@gmail.com